



> AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES...

Avant son accident, Marielle était très impliquée dans cette association qui s'occupe de promouvoir la langue provençale dans les écoles... Mais depuis, sortir, aller aux réunions, ça lui paraît une montagne quand on ne peut plus se déplacer tout seul... Pourtant, depuis quelques semaines, l'envie la reprend. Après tout, elle n'a rien perdu de sa motivation. Elle aime tellement ces moments, parler aux autres, développer ses arguments, voir comment, petit à petit, elle parvient à convaincre... Alors, elle décroche son téléphone et demande... :

- AIDADOMI ? Vous pourriez m'aider à aller aux réunions, le soir ? Et aussi m'accompagner pour des rendez-vous dans la journée ? Oui... Bon, je vous rappelle pour fixer un calendrier... Et ça va me coûter cher ? Ah... Il y a des aides financières... Oui, et en plus vous pouvez m'aider à les obtenir !

Le handicap ne crée pas seulement des difficultés dans les gestes du quotidien. Selon sa nature, il peut conduire à l'isolement de la personne, à la rupture des liens relationnels. Nos assistantes de vie vont aider la personne handicapée à rester en contact avec l'extérieur.

De bonnes raisons de faire appel à AIDADOMI

- > Dans la rue, après un accident, on peut se sentir vulnérable. Peur d'être bousculé, de tomber, sensation que tout va trop vite autour de soi. Quelqu'un qui me tiendrait le bras me redonnerait confiance.
- > Le handicap intellectuel, ça déstabilise les gens. Ils sont souvent gênés car ils ne savent pas quelle attitude adopter. Un accompagnant valide, ça facilite souvent la relation entre les personnes.
- > Dans notre mode de vie, ne plus pouvoir conduire, ça peut être ça le plus lourd handicap. Pouvoir se faire conduire où l'on veut, c'est retrouver le quotidien.

AIDADOMI propose des services extérieurs complets

d'accompagnement véhiculé ou non pour les actes de la vie quotidienne :

- Prise en charge et retour au domicile
- Accompagnement adulte (démarches administratives, visites privées)
- Conduite motorisée (véhicule de AIDADOMI)
- Conduite du véhicule personnel de la personne (déplacement ponctuel, lieu de vacances)
- Accompagnement enfant (école, activités sportives, ateliers de stimulation...)

Ces missions doivent être intégrées dans une offre de services incluant des activités effectuées à domicile.



50%
réduction
d'impôts





Chez moi, en fauteuil, il y a plein de choses que j'arrive très bien à faire tout seul : cuisiner, faire le ménage, la lessive... La lessive, oui, mais suspendre le linge dehors, sur la corde coulissante, alors là... j'ai essayé, mais c'est trop difficile. Faut se pencher, non, je n'y arrive pas... Quand j'ai demandé à AIDADOMI s'ils pouvaient venir, disons une fois par semaine pour ça, ils ont été surpris que je ne leur demande rien d'autre... Et finalement, ils m'ont aussi installé Internet sur mon ordi, et proposé de mettre un peu d'ordre dans mes papiers. C'est vrai que ça, tout seul, j'ai du mal, fauteuil ou pas fauteuil...

L'assistance aux gestes quotidiens, ça permet de vivre à son domicile, même si celui-ci n'est pas adapté au handicap. Nos intervenants vont participer à l'organisation des tâches, effectuer les missions nécessaires et faciliter l'autonomie de la personne chaque fois que c'est possible.

De bonnes raisons de faire appel à AIDADOMI

- > Même si j'arrive à faire des tas de choses dans mon appartement, j'ai un problème avec les courses. C'est un lien régulier avec l'extérieur qui me serait utile.
- > Je sais qu'il existe des logiciels informatiques qui permettent aux handicapés d'accéder à Internet. Il me faudrait quelqu'un qui connaisse tout ça et qui m'installe les programmes.

AIDADOMI propose une assistance dans les gestes quotidiens :

- Services d'entretien du domicile (travaux ménagers, bricolage, jardinage)
- Services à la personne (aide à la toilette, à l'habillage, soins esthétiques...)
- Courses de proximité (alimentation, pressing, vidéo...)
- Préparation des repas et aide si nécessaire (adaptation des menus, équilibre alimentaire)

La loi handicap du 11 février 2005 pose le principe du « droit à compensation » : « la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie ».

Il existe plusieurs types d'aides financières :

- la prestation de compensation du handicap versée par le Conseil Général
- l'allocation aux adultes handicapés (AAH) versée par la Caisse d'allocations familiales...
- les pensions...

Nous savons vous orienter et vous accompagner pour obtenir les aides auxquelles vous avez droit, en accomplissant pour vous ou avec vous les formalités administratives et démarches auprès des institutions.

Nos services disposent de l'agrément fourni par la préfecture. Cela vous permet de bénéficier des avantages fiscaux suivants :

- > **Réduction d'impôt sur le revenu de 50%** des sommes versées pour le paiement de services à la personne par foyer fiscal dans la limite de 15 000 € par an.
- > **TVA à taux réduit de 5,5 %** pour les prestations de services à la personne

AIDADOMI accepte
le Chèque emploi service
universel (CESU)

